Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_121-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET,

Absents représentés :
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE

Nathalie ROBLOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N° 2026/121 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) CREATION D'UNE NOUVELLE AUTORISATION DE PROGRAMME – « CREATION D'UNE SALLE A DESTINATION CULTURELLE AU GALLIC »

Présents : 29 **Représentés : 04** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_121-DE

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation. Chaque AP comporte une répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants.

Cette procédure formalise et visualise une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation.

Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9, et le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu les délibérations n°2023-152 et n°2023-154 du 19 septembre 2023 adoptant l'instruction codificatrice M57 et le règlement budgétaire et financier de la commune,

Vu la délibération n°2026-022 du 2 mars 2026 portant actualisation des AP/CP pour 2026,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances et investissements du 16 juin 2026 ;

Libellé	Estimation	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Diagnostics	15 000,00 €	7 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires MOE	80 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	5 000,00 €
Travaux bâtiment	350 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €	
Équipements scénographiques	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
CT / CSPS / OPC	16 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Provision pour révisions	12 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	8 000,00 €	
Autres provisions	30 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL HT	**553 000,00 €**	**27 000,00 €**	**208 000,00 €**	**308 000,00 €**	**10 000,00 €**
TOTAL TTC	**663 600,00 €**	**32 400,00 €**	**249 600,00 €**	**369 600,00 €**	**12 000,00 €**

AP/CP (€ TTC)	2026	2027	2028	2029	TOTAL AP TTC
ETUDES c/20xx	32 400,00 €	52 800,00 €	42 000,00 €	6 000,00 €	**133 200,00 €**
TRAVAUX c/23xx	0,00 €	196 800,00 €	327 600,00 €	6 000,00 €	**530 400,00 €**
TOTAL AP/CP TTC	32 400,00 €	249 600,00 €	369 600,00 €	12 000,00 €	**663 600,00 €**

Pour mémoire, il s'agit de la 10ème opération d'investissement gérée en AP/CP pour les budgets de Dinard, huit sur le budget principal, une opération sur le budget du port enfin une opération sur le budget annexe de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_121-DE

Elles ont été créées par les délibérations suivantes :

Délibération n°2023-100 du 5 juin 2023 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction d'un parking souterrain place de Newquay,

Délibération n°2023-221 du 11 décembre 2023 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la création d'une tribune au stade Paul Audrin

Délibération n°2024-053 du 18 mars 2024 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction des serres municipales

Délibération n°2025-006 du 27 janvier 2025 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour les travaux du centre équestre ;

Délibération n°2025-007 du 27 janvier 2025 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour les travaux de voirie avenue Edouard VII ;

Délibération n°2025-105 du 27 janvier 2025 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour les travaux de voirie de la rue Gardiner ;

Délibération n°2025-157 du 7 octobre 2025 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour les études opérationnelles pour la construction d'une piscine au COSEC.

Délibération n°2024-054 du 18 mars 2024 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le dragage du port

Délibération n°2024-174 du 17 septembre 2024 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la canalisation de refoulement plage de l'écluse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (M. DESLANDES, M. MARTIN, Mme GUILLOU, Mme BELLOT, Mme PRIEUR, M. FICHET),

DECIDE

Article 1er : Approuver la création d'une nouvelle autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) n° 202601 « Création d'une salle à destination culturelle au Gallic »

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er juillet 2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_121-DE

La secrétaire de séance

Nathalie ROBLOT

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 2 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le - 2 JUIL. 2026